

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 21 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 15 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 15 juin 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT (à partir du point 2), Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

**Ont donné pouvoir :**

- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir Nathalie BOUILLARD
- Pascal DALIGAULT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
- Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210621-21\_03456-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2021  
Date de réception préfecture : 30/06/2021

**Absents excusés :**

- Flavien DELÉTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-6-3
- en exercice : 29	- pour : 26	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 21	- contre : 0	<b>20</b> juin 2021
- votants : 26	- abstention : 0	Publication le <b>20</b> juin 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/062 – Convention de mise à disposition de moyens entre la Commune et le CCAS**

Comme évoqué lors du vote des budgets, il est proposé de retracer les dépenses relatives au budget social (CCAS) actuellement imputées au budget principal pour en fin d'année les « facturer » au budget en question.

De plus, il est nécessaire de prévoir dans la convention proposée la mise à disposition des moyens humains et matériels utilisés par le budget du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 21 juin 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

